

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 19 novembre 2025**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à	M. HANNEDOUCHE Bruno
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à	M. DEGORGUE Didier
Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne	donne pouvoir à	M. MARINO Salvatore
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à	M. DUCONSEIL Rémi

M. DEVANNE Pascal, absent.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Votants : 28

RESSOURCES HUMAINES

5 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / VOLET SANTE

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CENTRE DE GESTION
DU PAS-DE-CALAIS (CDG62)**

Le Conseil Municipal de la Commune de BREBIERES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais le 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaire de la convention de participation Santé à effet du 1^{er} janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial de la Commune de BREBIERES en date du 6 novembre 2025,

CONSIDERANT que la Commune de BREBIERES souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

CONSIDERANT le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

➲ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

DECIDE :

1. **D'ADHERER** à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.
2. **DE PARTICIPER** au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 € minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée).
3. **DE FIXER** le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :
 - ➲ Montant en euros : 46 € brut avec une modulation d'une participation de 10 € supplémentaire par enfant.
4. **D'AUTORISER** le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci-jointe.
5. **DE PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,
Maire.**

**Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.**

Publiée le 25/11/2025
Affichée le 25/11/2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 062-216201731-20251119-DCM202546-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

ANNEXE 1 : TABLEAU DES COTISATIONS

TARIFS 2026	Formule Sécurité	Formule Essentielle	Formule Renforcée
Actif de moins de 30 ans	19,58 €	40,22 €	49,54 €
Actif de 30 à 45 ans	24,34 €	49,88 €	61,52 €
Actif de plus de 45 ans	36,20 €	74,26 €	91,62 €
Conjoint de l'actif	Idem membre participant		
Retraité	56,69 €	116,16 €	143,07 €
Conjoint du retraité	56,69 €	116,16 €	143,07 €
1^{er} enfant	12,73 €	26,01 €	32,05 €
2^{ème} enfant	12,73 €	26,01 €	32,05 €
3^{ème} enfant	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Par enfant supplémentaire	Gratuité	Gratuité	Gratuité

Publiée le 25/11/2025
Affichée le 25/11/2025

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 062-216201731-20251119-DCM202546-DE

